



MINISTÈRE
DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MÉDITERRANÉE



2020
rapport d'activité

Édito



2020

est une année sans précédent, elle a profondément bouleversé la planète et notre monde maritime. L'épidémie de la COVID-19, qui a touché l'Europe dès le début de l'année, a illustré l'importance de la mondialisation de nos échanges commerciaux notamment par voie maritime. Alors que de nouveaux espoirs étaient permis avec l'arrivée des vaccins, l'apparition des variants depuis ces tous derniers mois nous oblige à conserver un mode de fonctionnement limitant les contacts physiques si chers à la convivialité du Sud.

2020 ne se réduira pas à la situation de l'épidémie que nous avons tous vécu sous différentes formes. Au cours de cette année, nous avons su faire acte de résilience face à l'épidémie en garantissant la sécurité des agents et le maintien des activités en lien avec les besoins du milieu maritime. Nous avons su montrer notre adaptabilité, avec un déploiement remarquable du télétravail et l'usage massif de moyens de visioconférence. Cette réactivité a été largement soulignée lors de l'audit externe qualité ISO 9001-2015.

2020 aura été marquée par la création du ministère de la Mer après 30 années d'absence. Notre ministère répond à une attente en termes d'identité maritime et le milieu professionnel en a unanimement salué sa création.



Les DIRM, sous l'autorité de la Ministre de la Mer, Mme Annick Girardin, deviennent les représentantes privilégiées des politiques publiques déployées par le ministère.

Le rapport d'activité constitue le principal vecteur de communication de la DIRM Méditerranée pour illustrer l'action de ses services. Il trace pour cette année la forte incidence de l'épidémie COVID 19 sur l'activité maritime et le soutien apporté aux administrés. Le contenu chiffré et détaillé illustre l'engagement, le professionnalisme, la constante adaptation des agents de la DIRM aux évolutions du monde maritime et la résilience de nos activités dans un contexte de réformes de l'action de l'Etat.

Ce rapport d'activité fait le bilan de la démarche "Objectifs DIRM 2020" initiée en 2019 pour la 1ère fois.



Qui sommes nous ?

Service déconcentré du ministère chargé de la mer, la direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) participe à la mise en œuvre des politiques publiques maritimes et littorales.

Ses actions les plus significatives, au titre de 2020, sont présentées suivant une déclinaison de ses missions principales :

Une ambition et des compétences au service de la mer et du littoral

Coordonner des politiques de la mer et du littoral en lien avec les DREAL et les DDTM, en faveur de la préservation des milieux marins, de la gestion intégrée des zones côtières, de la planification des activités en mer et du développement économique en mer

Permettre le développement durable des activités maritimes

au travers d'un soutien économique des filières de la pêche et des cultures marines, d'une gestion des ressources marines et d'une régulation des activités maritimes, d'un développement des emplois et des formations professionnelles des gens de mer.

Permettre une navigation maritime en toute sécurité

via la coordination de la surveillance maritime et du sauvetage en mer, un suivi de l'aptitude médicale des gens de mer, la conception et l'entretien de la signalisation maritime, la lutte contre les pollutions marines sur le littoral et le contrôle de la sécurité des navires.

Une zone de compétence étendue

Le siège de la DIRM est à Marseille. La DIRM comprend des services opérationnels et administratifs qui s'appuient sur un secrétariat général dédié :

- le service des phares et balises Méditerranée (SPBMED)
- les centres de sécurité des navires (CSN) d'Occitanie et de PACA Corse
- le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée (CROSS MED)
- les centres de stockage POLMAR
- le service de santé des gens de mer
- les lycées professionnels maritimes (Sète et Bastia)
- la vedette régionale de surveillance
- le service emploi et formation
- le service affaires économiques
- le service réglementation et contrôle
- la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral.

3 régions

Occitanie
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Corse

9 départements

Aude
Pyrénées-Orientales
Hérault
Gard
Bouches-du-Rhône
Var
Alpes-Maritimes
Haute-Corse
Corse-du-Sud

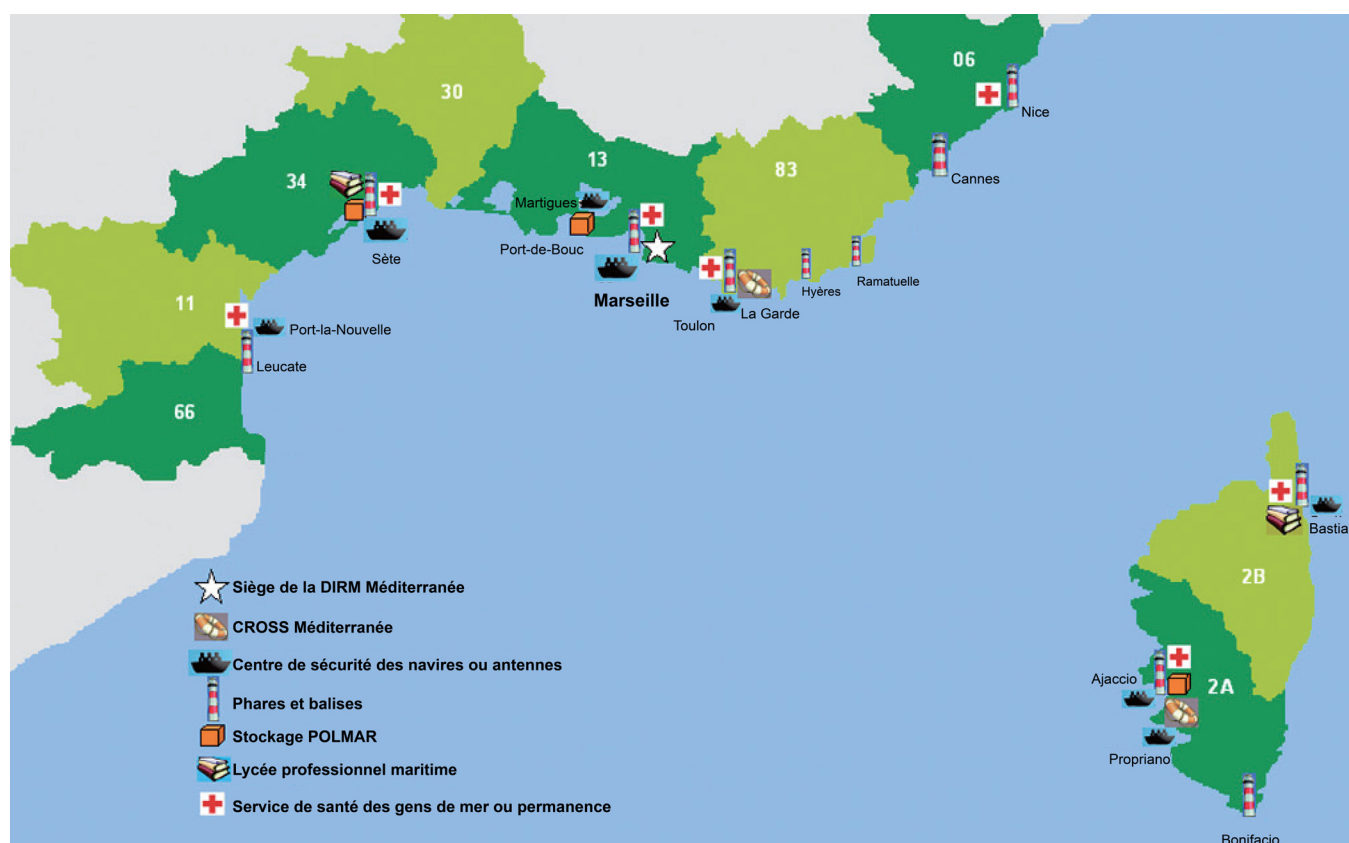
1 800 km de littoral

320 agents

La Mer Méditerranée, c'est

moins de 1% de la surface du globe, pour 10% des espèces marines

1/4 du trafic maritime mondial



Soutenir l'action des services

En 2020, le Secrétariat Général (SG) de la DIRM a :

- piloté le budget et la gestion des ressources humaines de la DIRM
- Intégré la gestion du personnel des lycées dans son périmètre
- mis en place une politique de sécurité informatique
- piloté les plans de continuité et de reprise de l'activité durant la crise de la COVID-19
- favorisé la mise en place du télétravail conformément aux dispositions nationales
- assuré la protection des agents pour garantir la reprise des activités non télétravaillables

En 2020, au-delà du fonctionnement quotidien, le secrétariat général s'était fixé plusieurs objectifs dont la plupart étaient centrés sur l'amélioration du service fourni aux agents de la DIRM. Il s'agissait notamment de retisser le réseau des correspondants du SG dans les services afin de préciser leurs rôles et leur faire gagner en compétences avec pour finalité une réponse plus rapide et plus pertinente au plus près des agents.

Le SG a dû s'adapter à l'obligation de prise en compte de proximité du personnel des lycées jusqu'alors suivis par la centrale. Sur un autre champ, la mise en œuvre d'une politique de sécurité des systèmes informatiques était une priorité du SG afin de sécuriser au mieux l'ensemble des données produites par les agents de la DIRM, notamment en télétravail. Enfin, en application des directives du premier ministre, le secrétariat général avait pour ambition d'introduire une démarche écoresponsable dans nos pratiques.

Ces objectifs ont été partiellement atteints. En effet, le premier confinement et la généralisation du télétravail n'ont pas permis l'accompagnement de proximité que nécessitait la redynamisation du réseau des correspondants SG et la mise en place de l'éco-responsabilité à la DIRM. En revanche, les autres objectifs ont été atteints.

Si la crise de la COVID-19 a pu conduire certains services à réduire

leurs activités en raison notamment des règles sanitaires, le secrétariat général a eu quant à lui un surcroît d'activité. En effet, aux tâches habituelles de gestion des ressources humaines et financières qui se devaient d'être maintenues, il a fallu préparer et mettre en place à la DIRM les conditions nécessaires à une reprise des activités en toute sécurité et les maintenir tout au long de l'année. Il s'agissait par exemple de l'approvisionnement en équipements de protection, du renforcement des moyens informatiques mobiles ou de la mise en place de procédures sanitaires spécifiques. Le coût COVID pour la DIRM en 2020 a dépassé les 100 k€.

Dans ce contexte, les missions dévolues au secrétariat général ont été parfaitement assurées, aucun retard de gestion n'a été constaté et notre consommation budgétaire a été proche de 100 %.



85 000 masques
de tout type
distribués

500 flacons de gel
hydroalcoolique

100 000 € pour
gérer la crise covid

5 voitures
électriques

2 bornes de
recharge rapide



Coordonner les politiques de la mer et du littoral

En 2020, la mission de coordination des politiques publiques (MICO) de la DIRM a :

- concerté et présenté le plan d'actions du document stratégique de façade (DSF) le 24 novembre en CMF en vue des prochaines consultations réglementaires en 2021
- renforcé l'appropriation de la stratégie de façade maritime par la reconfiguration du "Club des services instructeurs mer et littoral"
- mené à bien les actions prévues au titre du Plan d'action pour le milieu marin : appel à projets sur l'organisation des mouillages des navires de

plaisance, sensibilisation des plaisanciers, journées de formations pour les enseignants, label Bateau Bleu, et accompagnement de projets de dragages portuaires mutualisés et valorisation de sédiments

- préparé le débat public sur la mise en place de fermes éoliennes commerciales dans le Golfe du Lion et mis en place le conseil scientifique sur le développement de l'éolien en mer, qui s'est réuni à 3 reprises
- amélioré la gestion, la valorisation et le partage des données mer et littoral

Au cours de l'année 2020, la MICO a fait face à la crise sanitaire en maintenant un contact permanent avec les acteurs de la façade et en déployant des méthodes de travail alternatives. Des réunions de vaste ampleur ont pu ainsi être menées en visioconférence grâce à un travail préalable en distanciel au sein du service.

Le plan d'action du DSF est aujourd'hui consolidé grâce à un important travail de concertation avec les acteurs, s'adaptant aux conditions de travail sanitaires (nombreux échanges en visioconférence, dont un atelier réunissant 120 participants). Le conseil maritime de façade (CMF)

réuni le 24 novembre dernier a donné un premier accord sur le projet. En raison de la crise sanitaire, le calendrier prévu l'an dernier a été décalé, à la demande de l'administration centrale, avec un début des consultations réglementaires en 2021.

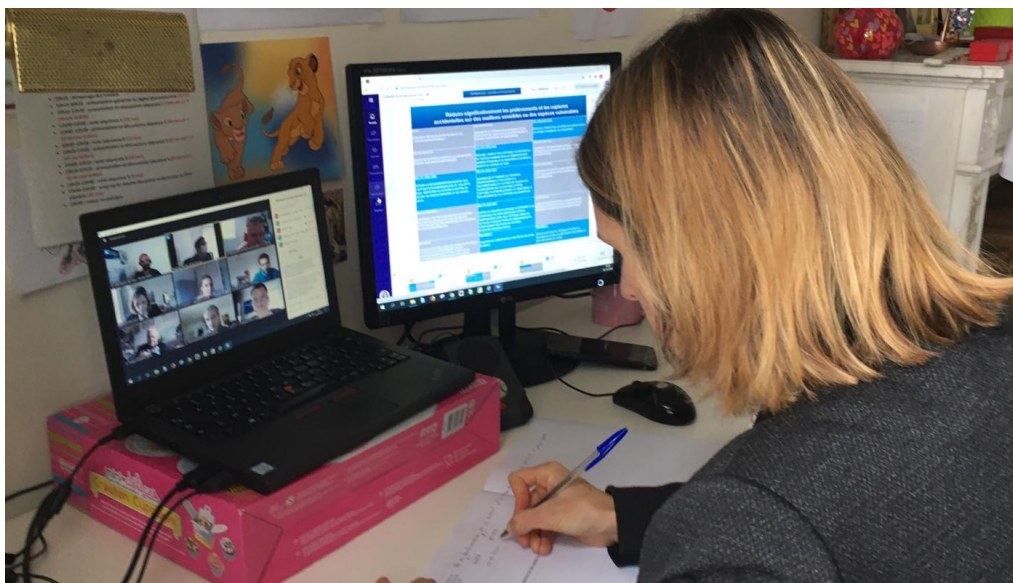
Suite à l'approbation de la Stratégie de façade maritime en 2019, l'année 2020 a été déterminante pour son appropriation par les services instructeurs. Au-delà des communications et autres échanges bilatéraux que le service a engagé auprès des 3 DREAL et 9 DDTM de Méditerranée, le club de façade, auparavant axé uniquement sur le DPM, a été reconfiguré afin de devenir un lieu d'échanges entre la DIRM et l'ensemble des services instructeurs (DPM, loi sur l'eau, espèces protégées, urbanisme...). Il devient ainsi un «Club des services instructeurs mer et littoral», animé par la DIRM/MICO. La dernière réunion du Club, le 8 décembre 2020, a ainsi porté précisément sur les ouvrages de défense contre la mer en lien avec le sujet

380 000 euros engagés en faveur du milieu marin

90 participants

à l'atelier visio de croisement des enjeux pour le développement de l'éolien, le 25 juin

120 participants au dernier atelier visio sur le plan d'action du DSF, le 6 octobre



d'artificialisation du littoral.

Le service a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) avec notamment la tenue de conférences et l'ouverture d'un appel à projets sur l'organisation des mouillages écologiques pour les navires de plaisance, la poursuite du renforcement de la campagne de sensibilisation des plaisanciers Ecogestes, la création d'outils de sensibilisation pour l'activité de plongée, l'organisation de journées de formations pour les enseignants en partenariat avec les rectorats de PACA, une mission sur la pêche de loisir et l'accompagnement de plusieurs projets de dragages portuaires mutualisés et valorisation de sédiments.

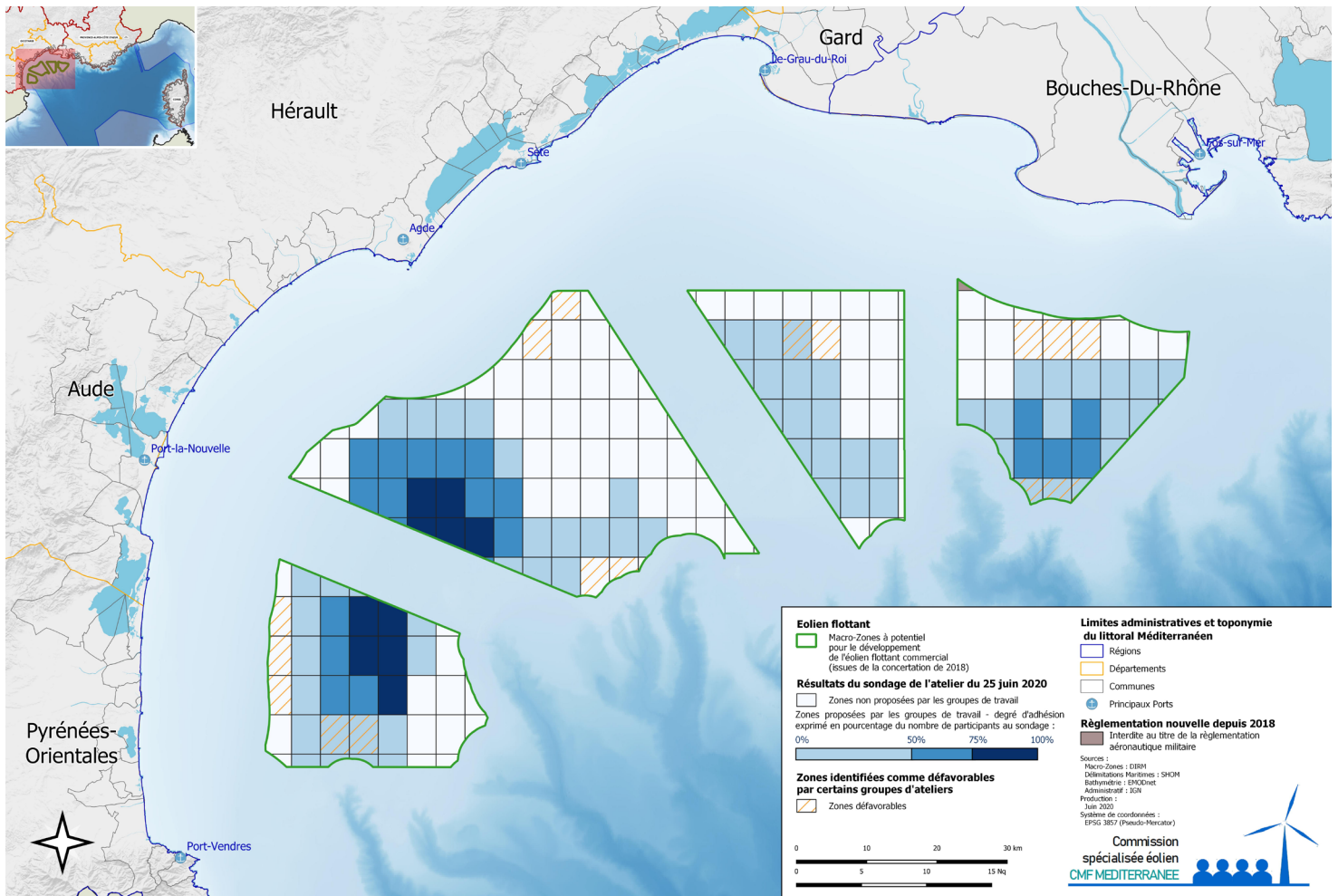
Malgré la crise sanitaire, le service a mené un travail conséquent de concertation avec les acteurs, pour préparer le débat public à venir sur l'éolien commercial. Travail ayant permis d'aboutir à une position collégiale des acteurs, tant en termes de possibilités de localisation (avec différents degrés d'adhésion) que d'enjeux à mettre en exergue. Les ministres en charge de l'écologie et de la mer ont



accueilli très favorablement cette production qui est aujourd'hui entre les mains de la Commission particulière du débat public, chargée d'organiser ce débat en 2021. Le conseil scientifique a par ailleurs été créé et s'est réuni 3 fois.

Concernant la gestion et le partage des données, un projet a été bâti par le service sous l'angle essentiellement géomatique. Projet qui est valorisé sous plusieurs outils (Geolittoral, Medtrix en particulier) et qui attend une évolution des outils dédiés du ministère (Carto2) afin de pouvoir être valorisé par un outil web DIRM.

Éolien flottant - Atelier de concertation - 25 juin 2020 - Synthèse



Soutenir l'activité économique de la filière pêche-aquaculture

de production et de transformation des produits de la mer sur le nouveau programme européen (FEAMPA)

• favorisé le renouvellement des navires pêche et l'installation des jeunes pêcheurs

Soutenir le développement des filières professionnelles de production et de transformation des produits de la mer

La crise sanitaire a entraîné une perturbation importante des marchés dans le secteur de la pêche maritime, vécue différemment, selon les métiers pratiqués et les lieux de débarquement des produits de la mer.

Le ministère en charge de la pêche, dans le prolongement des mesures transversales nationales de soutien à l'économie (chômage partiel, mécanisme de prêt bancaire garanti par l'État, Fonds National de Solidarité), a déployé un dispositif sectoriel financé dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) intitulé «Arrêts Temporaires (AT COVID)».

Cet outil financier, non cumulable avec les mesures transversales et régionales, a contribué au maintien de l'approvisionnement de la filière par la prise en charge d'une part des

frais supportés par les navires (charges vitales) afin de préserver les capacités productives indispensables.

Le service des affaires économiques de la DIRM Méditerranée, a été désigné pour prendre en charge l'instruction des demandes d'aide pour les trois régions méditerranéennes.

Sur la période de confinement de mars à mai, 215 demandes d'aide ont été déposées pour l'ensemble de la Méditerranée. 171 dossiers ont été déclarés éligibles pour un montant cumulé de 1,2 M€. 70 % des dossiers ont été liquidés au 31 décembre pour un total d'aide public de 1 015 465 €.

Sur le second confinement novembre-décembre, 143 demandes d'aides sont actuellement déposées pour un montant d'aide public de 920 911,00 € d'aide publique.

Au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), un nouveau

En 2020, le service Affaires Economiques (SAE) de la DIRM a :

- instruit les demandes d'arrêts temporaires AT COVID en soutien à la filière pêche
- accompagné les collectivités régionales de méditerranée, organismes intermédiaires, sur les mesures FEAMP
- accompagné le projet AIUTU en Corse sur l'impact des activités anthropiques et la création de zones conservatoires halieutiques
- Informé les filières professionnelles



photo :
Cheick
Saidou /
agriculture

215 demandes d'aide sur la période du premier confinement

171 dossiers déclarés éligibles

1,2 M€ montant cumulé des aides accordées

143 demandes d'aide sur la période du deuxième confinement

projet méditerranéen à portée environnementale en matière d'impacts des activités anthropiques, AIUTU (zone de conservation halieutique) a été accompagné par le service des affaires économiques en Corse pour un montant éligible de 399 922 € dont 319 937 € d'aide publique constituée à 75 % de fonds européens (FEAMP) et à 25 % de crédits de l'État.

Le dossier porté par le CRPMEM Corse, intègre les objectifs environnementaux du Plan d'Action pour le Milieu Marin Méditerranéen (PAMMM) volet «Restauration écologique des petits fonds côtiers de Méditerranée et biodiversité» en complétant les travaux passés ou en cours pour

Informez les filières professionnelles de production et de transformation des produits de la mer sur la prochaine période de programmation européenne 2021 – 2027

Dans le cadre de la préparation de la prochaine période de programmation européenne 2021 – 2027, et afin de pouvoir bénéficier des financements européens, la France comme les autres Etats membres de l'Union européenne concernés, élabore un programme pour mettre en œuvre de façon opérationnelle le nouveau fonds européen dédié à la pêche et à l'aquaculture : le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA).

La DIRM a organisé 4 séances de travail et d'échange centrées sur une approche qualitative des besoins et enjeux identifiés et exposés dans le document de consultation du public :

- la première a permis aux travailleurs des filières pêche et aquaculture de percevoir les orientations du futur programme opérationnel (PO)

Favoriser le renouvellement de la flotte de pêche et l'installation des jeunes pêcheurs dans le respect des objectifs de la PCP

Au titre de l'encadrement de la flotte de pêche, la DIRM a animé 13 commissions paritaires de gestion qui ont abouti à la réservation de capacités ou à la délivrance de permis de mise en exploitation pour des navires de pêche de longueur inférieure à 24 m.

105 demandes de transformation, renouvellement ou construction de navires de pêche ont été approuvées à l'échelle de la façade. 10 % des demandes concernent des marins pêcheurs de



cartographier les nurseries et des habitats des adultes, notamment les frayères. Cette étude doit aboutir à la création des deux premières ZCH (zones de conservation halieutiques) en Méditerranée.

La DIRM a accompagné les collectivités régionales de méditerranée, organismes intermédiaires, sur les mesures FEAMP dont elles ont la gestion, en cofinçant plusieurs projets pour un montant cumulé de 437 838,56 €. La mobilisation des crédits Etat associés à ceux des régions, ont permis par effet de levier de débloquenter 3 470 099,80 € d'aides publiques dont 75 % de fonds européens.

- la seconde a recherché à recueillir les expressions des générations futures,

- la troisième et la quatrième ont été consacrées au retour du Parlement de la Mer d'Occitanie et de la Commission permanente du Conseil de façade maritime méditerranée sur les orientations du futur programme opérationnel, y compris l'innovation, la biodiversité et l'économie bleue.



moins de 30 ans. Ces projets ont été soutenus dans le respect des conditions relatives à l'état des stocks en méditerranée. Le renouvellement de la flotte de pêche sans augmentation globale de capacité, en jauge et puissance, se poursuit avec 31 projets de construction de navires plus sûrs et plus économes, contre 22 dossiers aboutis en 2019 et 18 en 2018. Dans le même sens, 18 navires ont été renouvelés ou sont en cours de renouvellement via l'acquisition d'unités d'occasion mieux adaptées aux conditions d'exploitation.

Assurer une gestion durable de la filière pêche

- délivré les autorisations européennes de pêche (AEP) pour les pêcheurs professionnels
- validé les autorisations de pêche au thon rouge pour les plaisanciers
- autorisé à nouveau la pêche à pied des coquillages dans l'étang de Berre
- appliqué la politique de répression des infractions à la pêche.
- accompagné les CRPM dans l'élaboration de leurs décisions.

Encadrer les pratiques de la pêche maritime professionnelle et de loisirs et participer à la protection de l'environnement marin

La DIRM est responsable à l'échelle de la façade méditerranéenne de la conduite des politiques de l'État en matière de gestion des ressources halieutiques et de régulation des activités maritimes.

A ce titre, le service Réglementation-Contrôle est compétent pour réglementer la pêche professionnelle et de loisir, au niveau régional, afin de préserver les ressources halieutiques et encadrer la cohabitation des activités. Il assure également la délivrance des autorisations de pêche et le suivi de l'activité réelle des navires de pêche au regard du temps d'embarquement.

S'agissant de la régulation des activités, la DIRM coordonne la politique de contrôle des pêches maritimes (élaboration, pilotage et suivi des plans régionaux de contrôle des pêches) et assure le suivi du plan de surveillance et contrôle de l'environnement marin sous l'autorité des préfets coordonnateurs de façade.

Dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques, la DIRM intervient dans des zones particulièrement intéressantes du point de vue de

En 2020, le service Réglementation – Contrôle (SRC) de la DIRM a :

- coordonné la politique de contrôles des pêches maritimes
- actualisé le plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin et ceux de contrôle des pêches pour le continent et pour la Corse
- organisé l'activité opérationnelle de la vedette régionale "MAUVE", et préparé l'accueil du nouveau patrouilleur Méditerranée
- transféré la gestion des bagues de thon rouge pour les prises accessoires aux deux organisations de producteur d'Occitanie

la protection de la ressource halieutique.

Ainsi, au titre des pouvoirs de réglementation des pêches du préfet de région PACA, la DIRM a, de nouveau, autorisé la pêche à pied des coquillages sur l'étang de Berre en raison de la restauration du stock de coquillages. En 2020, 65 licences de pêche ont ainsi pu être délivrées par le comité régional des pêches maritimes PACA.

Par ailleurs, la DIRM apporte également son appui aux deux autres comités régionaux des pêches maritime de la façade, notamment pour l'exercice des pouvoirs de réglementation spécifique dont disposent ces organismes.

En outre, plus de 500 autorisations européennes de pêche (AEP) professionnelle ont été instruites et délivrées par la DIRM. Pour la pêche spécifique du corail rouge de Méditerranée, 13 autorisations ont été délivrées pour les eaux continentales et 8 pour les eaux corses.

En 2020 la DIRM a validé par voie électronique 8 467 autorisations de pêche de loisir du thon rouge sur un total de 13 304 autorisations au niveau

65 licences de pêche à pied des coquillages sur l'étang de Berre

500 autorisations européennes de pêche (AEP) professionnelle instruites et délivrées

21 autorisations pour la pêche spécifique du corail rouge de Méditerranée

8 467 autorisations de pêche de loisir du thon rouge

52 sanctions administratives

45 000 € montant cumulé des amendes



national. Pour cette même pêche de loisir, le service Réglementation et Contrôle de la DIRM a également instruit et accordé 629 autorisations dans le cadre du dispositif de sollicitation par voie postale.

Au titre de la coordination de la police des pêches, 1090 contrôles de la pêche professionnelle ont été comptabilisés en 2020 en Méditerranée (en mer et au débarquement - source SATI) alors que la crise sanitaire a impacté le nombre de contrôles en matière de police des pêches. La part des moyens ministériels coordonnés par la DIRM (vedette régionale MAUVE et moyens des DDTM) ont représenté la moitié des contrôles réalisés.

Parallèlement aux missions prioritaires de lutte contre le chalutage en zone côtière (moins de 3 milles), de la répression de la commercialisation de captures sous tailles et de la pêche illégale du thon rouge et de l'espadon en matière de pêche maritime, suite à l'entrée en vigueur du plan de gestion "WEST MED" la DIRM a mobilisé l'ensemble des outils et moyens de l'État, et en priorité la vedette Mauve, pour assurer la surveillance et le contrôle des deux zones de fermetures spatio-temporelle mise en place pour la première fois dans le golfe du Lion.

En application de sa politique de répression des infractions à la pêche, la DIRM a été amenée, sur proposition des DDTM, à prononcer 52 sanctions administratives en matière de pêche maritime ainsi qu'en matière de cultures marines en 2020. Le montant cumulé de ces amendes s'élève à 45 000 €.

En outre, les sanctions administratives peuvent donner lieu à l'attribution de points de pénalité en matière de pêche maritime professionnelle (dispositif mis en œuvre depuis janvier 2016). Ainsi le permis à points à la pêche a donné lieu en 2020 à 42 points de pénalité (en matière de pêche professionnelle) au sens de la réglementation européenne.

La mise en œuvre du plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin s'est traduite par 130 missions avec contrôle(s) et plus de 200

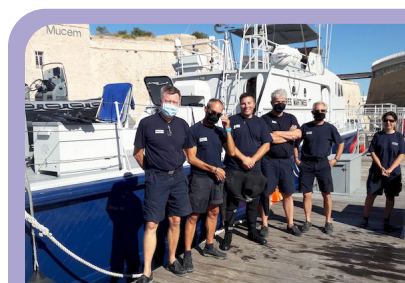


missions de surveillance qui ont été comptabilisées en Méditerranée en 2020 (source CACEM). Les moyens du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes concourent à la moitié de cet effort de contrôle

L'activité opérationnelle de la vedette régionale de surveillance Mauve (2 équipages de 8 agents B et C) s'inscrit en priorité dans la mise en œuvre des plans de contrôle des pêches et de l'environnement marin avec une capacité de projection sur l'ensemble de la façade. La période de confinement liée à la crise sanitaire a impacté l'activité de la vedette qui a néanmoins pu reprendre son activité dès le 18 mai 2020 dans le cadre d'un protocole sanitaire strict.

Au titre de ses autres missions s'inscrivant dans le cadre de l'Action de l'État en mer, l'équipage de la Mauve a été mobilisé pour participer à l'évacuation de grande ampleur, par voie maritime, à l'occasion du violent incendie qui a touché le 4 août 2020 la commune de Martigues (13). L'équipage de la Mauve a pu, par sa réactivité et son engagement, apporter un effort conséquent à cette évacuation en secourant 64 personnes.

Enfin, la fin de l'année 2020 a été marquée par la révision des plans de contrôle des pêches pour la Corse et le continent et l'actualisation du plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin à l'issue d'un long processus de concertation mené avec les administrations et services concernés.



Les agents de la vedette "Mauve" participent à l'évacuation des campings touchés par les incendies du 4 août 2020

Le 4 août, en début de soirée, alors que sévissait un violent incendie sur la commune de Martigues et la côte bleue, une zone d'habitations et de campings est entourée par les flammes empêchant l'évacuation par voie terrestre de 400 personnes. A 21h00, le CROSS MED sollicite la DIRM Méditerranée pour une participation de la vedette régionale de surveillance "MAUVE" au dispositif

d'évacuation. Rapidement l'équipage se rend sur place pour participer de nuit et dans une zone de petits fonds, à une noria entre le rivage et la vedette grâce à l'usage du canot de secours. Au total, 64 personnes embarquent à bord de la vedette et seront débarquées au port de Carro. Malgré, les difficultés de cette opération nocturne liées à la proximité des flammes, la faiblesse des fonds et les nombreuses embarcations sur zone, l'évacuation est réalisée sans aucun blessé et avec une grande fluidité et efficacité.



Certifier les marins et encadrer la formation professionnelle

La DIRM définit et anime la politique de formation professionnelle maritime et de développement de l'emploi maritime à l'échelle de la façade en assurant un rôle d'autorité académique de l'enseignement maritime. Elle agréé et contrôle, en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime (IGEM), les centres de formation professionnelle maritime de son littoral (32 centres agréés en 2020 en Méditerranée). Elle assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et effectue le suivi de l'emploi maritime.

La formation professionnelle maritime comprend, d'une part, la formation initiale des marins et des officiers du commerce et de la pêche, dispensée au sein des deux lycées professionnels maritimes de la façade (Sète et Bastia), d'un lycée de l'éducation nationale agréé (lycée Jacques Dolle à Antibes) et de l'École Nationale Supérieure Maritime (site de Marseille). Elle se matérialise d'autre part par la formation continue des marins actifs, délivrée par des centres de formation publics ou privés agréés par le ministère de l'écologie, de l'énergie et de la mer. En 2020, la DIRM Méditerranée a instruit en lien avec

En 2020, le service Emploi-Formation (SEF) de la DIRM a :

- accompagné la réforme des titres à la pêche et leur transformation au 1er septembre
- instruit les demandes de titres de formation professionnelle des marins français et de reconnaissance des brevets des marins étrangers
- défini le mandat de la commission spécialisée «emploi et formation aux métiers de la mer» du conseil maritime de façade en vue de son installation en 2021
- assuré le rôle d'autorité académique sur les 2 lycées maritimes de Sète et de Bastia
- assuré l'instruction des demandes d'agrément des centres de formations
- assuré le contrôle avec l'IGEM de 3 centres de formation agréés

l'inspection générale de l'enseignement maritime, 43 nouvelles demandes d'agrément sur l'ensemble des formations maritimes certifiées par le ministère de la transition écologique et solidaire.

En 2020, la DIRM Méditerranée a délivré 9395 titres de formations professionnelles. Ce nombre confirme le niveau élevé de délivrance de titres, consécutif à la mise en œuvre par la France de mesures prises par l'organisation maritime internationale (OMI) destinées à renforcer les normes de formation des gens de mer (convention STCW amendée en 2010). La DIRM a également délivré 88 visas de reconnaissance de titres étrangers. En outre, la DIRM a instruit 34 demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE), et 220 demandes de dérogations.

Le service emploi-formation a pu réaliser trois audits de centre de formation, permettant de vérifier le respect des agréments délivrés. Ces trois contrôles ont fait l'objet d'un rapport détaillé transmis à chacun des centres de formation, dans une optique d'amélioration de la qualité des formations dispensées et d'homogénéisation entre centres de formation.



9 395 titres
de formations
professionnelles délivrés

88 visas de
reconnaissance de titres
étrangers délivrés

34 demandes de
validation des acquis de
l'expérience instruites

220 demandes de
dérogations instruites

Développer la formation maritime sur la façade Méditerranéenne

- En 2020, les lycées maritimes de Sète et de Bastia ont :
- assuré les formations initiale (CAP, BEP, BAC, BTS) et continue des élèves dans le respect des objectifs 2020
 - assuré la continuité pédagogique dans le contexte de la COVID-19
 - renforcé et développé de nouvelles formations en lien avec les besoins (amarrage et mouillage, simulateur machine)
 - à Sète, obtenu le 7 décembre 2020 la certification QUALIOPI
 - à Bastia, refondu le site de la formation initiale, acquis fin décembre un semi-rigide auprès du chantier naval de Calvi, débuté l'élaboration du Plan de Maîtrise Sanitaire, et initié la formation des enseignants à la haute tension électrique et au code IGF

En Occitanie, le Lycée de la Mer Paul Bousquet de Sète a accueilli à la rentrée scolaire 2019-2020, 274 élèves dont 24 filles pour 131 internes répartis en 18 sections soit 16 classes. Son pôle de formation maritime a formé près de 875 stagiaires et 12 apprentis en BTSA dans une année 2020 marquée par la pandémie et les effets des confinements.

Les premières formations de Safe Mooring Operation (validation des compétences en matière d'amarrage et de mouillage) ont débuté au bénéfice d'une convention passée avec



l'École de formation professionnelle aux métiers du lamanage de l'Association Nationale du Lamanage des Ports Français. La formation au "complément d'équipage" s'est déroulée sur une plage de manœuvre - unique en Europe - représentant la



partie bâbord avant d'un navire. Guindeau/treuil, renvois, bittes doubles, chaumards à rouleaux et d'écubiers, bollards et aussières permettent l'entraînement réaliste à toutes les opérations d'amarrage, de bossage comme de largage.



La Ministre de la Mer au lycée

La visite de Madame Annick Girardin, le 28 septembre 2020, a suscité une très grande fierté au sein de la communauté éducative de l'établissement. Annick Girardin est allée à la rencontre des élèves des filières Pêche, Plaisance, Électromécanique et Cultures Marines. Elle a par ailleurs affirmé son soutien au directeur du lycée Paul Bousquet dans son projet de renouvellement d'un navire d'exercices novateur. Enfin, Madame la ministre a conclu cette rencontre par un échange avec plusieurs membres de l'équipe pédagogique.



En Corse, le lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia a accueilli à la rentrée scolaire 2019-2020, 140 élèves, dont 6 filles, pour 54 internes, 49 demi-pensionnaires et 37 externes, répartis dans les 11 classes des différentes filières (CAP, Commerce, Pêche et Électromécanicien de marine).

Le taux de réussite pour l'ensemble des examens (CAP, BEP et BAC) a été 89% et le taux de réussite aux BAC CGEM Commerce, Pêche et Électromécanicien de marine a été de 92%.

En raison de la crise sanitaire, les élèves n'ont suivi leur scolarité en présentiel que durant la période du mois de septembre 2019 au mois de mars 2020. À compter du 17 mars 2020 et jusqu'au 3 juillet 2020, les enseignements ont été dispensés en distanciel.

À l'obtention de leur baccalauréat, 6 élèves ont été admis en classe de BTS « Pêche et gestion de l'environnement marin » et « Maintenance des systèmes électro-navals » dans les lycées maritimes du continent.



En formation continue, le nombre de sessions réalisées a été de 61 sessions de formation à destination des primo-accédants, revalidations et recyclage de titres de formation.

Le lycée maritime, a obtenu au titre du marché régional de formation professionnelle le financement des formations « Certificat de Matelot Pont », « Capitaine 200 » et « Mécanicien 750 kW » pour une durée de trois années (financement annuel accordé de 127 256 €).

En matière d'équipements structurels et pédagogiques le lycée s'est doté d'un « pôle simulation » suite à la transformation de l'ancien internat du lycée et d'un navire-école de type semi-rigide, équipé de deux moteurs hors bord.

Mise en service du Pôle Simulation du lycée de Bastia

Fin 2020, le lycée maritime de Bastia a mis en service son Pôle Simulation.

Cet espace pédagogique de trois niveaux, situé dans l'enceinte de l'établissement, regroupe plusieurs salles de cours, des bureaux ainsi que des simulateurs :

- 4 salles de cours
- 1 salle de réunion et multimédia
- 3 bureaux dédiés aux enseignants par pôle d'activité et 1 bureau du service de la vie scolaire
- 1 simulateur navigation et manœuvres Wärtsilä, équipé d'un mini-bridge et de 4 postes élèves
- 1 simulateur SMDSM Wärtsilä, doté de 6 postes élèves

Cette plateforme pédagogique entièrement rénovée dispose également d'un nouveau réseau informatique, de locaux techniques et de trois salles qui accueilleront prochainement un simulateur machines de dernière génération dans lequel la Collectivité de Corse va investir 500 000 euros.



Coordonner la surveillance de la navigation et le sauvetage en mer

- diffusé les informations nautiques et météorologiques aux navigateurs
- relayé les mesures sanitaires mises en place par l'État pour l'accueil des navires.
- terminé la phase de préparation de la mise en conformité des salles techniques en vue de la réalisation des travaux en 2021.
- renforcé le partenariat CROSS - sémaphores par la réalisation de formations conjointes

Compétent sur la zone de responsabilité (SRR), d'une surface de 115 000 km² dévolue à la France en Méditerranée, le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage de Méditerranée (CROSS MED), service de la DIRM implanté sur la commune de La Garde (Var) pour le centre principal et d'Ajaccio (Corse du Sud) pour le centre secondaire, assure, à titre principal, sous l'autorité du préfet maritime de la Méditerranée, la recherche et le sauvetage en mer ainsi que la surveillance de la navigation maritime.

Relativement stable au cours des cinq dernières années, l'activité du CROSS Méditerranée a connu en 2020 une évolution très significative sur l'ensemble de ses missions, ceci en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences, notamment à l'issue de la période de confinement.

En matière d'assistance et de sauvetage en mer, l'activité du CROSS a été sensiblement supérieure à ce qu'elle a été en 2019, avec 3324 affaires coordonnées (contre 3 094 en 2019), ceci en raison d'une saison estivale exceptionnellement dense et en dépit des deux phases de confinement qu'a connu le pays. Le nombre de personnes assistées

ou secourues est cette année de 6 359 personnes, plaisanciers ou pratiquants de loisirs nautiques à près de 90%.

Au cœur de la saison estivale, à l'occasion d'un violent incendie de forêt qui a ravagé une partie des pinèdes de la commune de Martigues (13), le CROSS a en outre apporté sa coopération au SDIS 13 en assurant, dans le cadre du dispositif ORSEC, la coordination de l'évacuation, par mer, de 470 personnes cernées par les flammes à proximité de Carro.

En 2020, le CROSS Méditerranée a :

- coordonné la surveillance de la navigation notamment dans les zones du canal de Corse, des bouches de Bonifacio
- coordonné la surveillance de la navigation notamment dans les zones du canal de Corse, des bouches de Bonifacio
- consolidé le quart SURNAV
- coordonné les missions de sauvetage en mer dans sa zone de compétence
- coordonné les missions de surveillance des pollutions maritimes
- participé au suivi des demandes mouillages dans les eaux territoriales

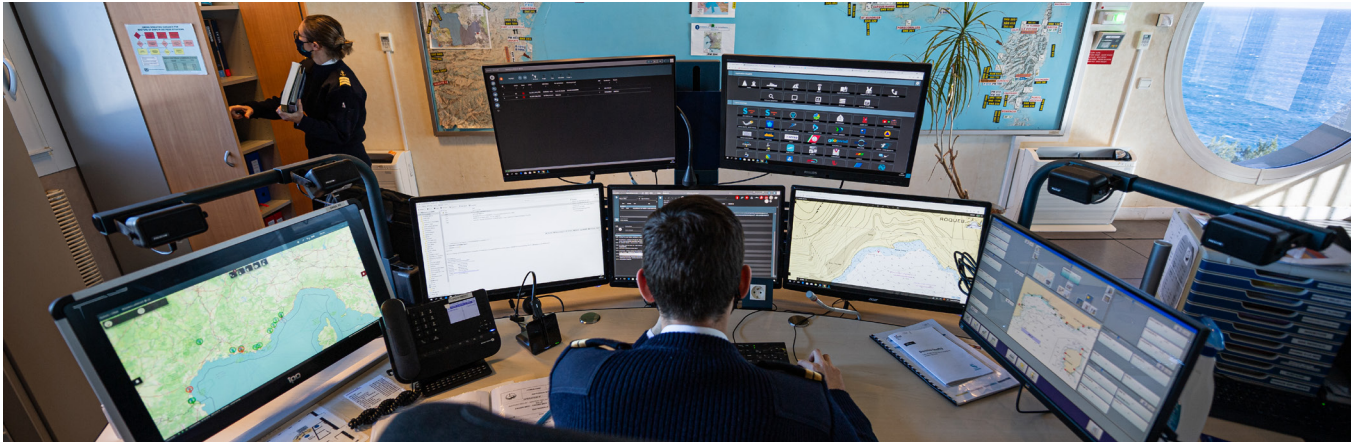
15 000 km²,
surface maritime de
compétence du CROSS
Méditerranée

3 324 affaires
d'assistance et de
sauvetage en mer

10 824 navires sont
passés par le canal de
Corse

1 021 demandes de
mouillage





En termes de surveillance de la navigation également, l'année 2020 a été sensiblement marquée par la crise sanitaire avec, notamment, une quasi-absence de navires de croisière et une réduction drastique de la fréquentation des grands yachts en zone de responsabilité française en Méditerranée.

Ainsi, la fréquentation du dispositif de séparation de trafic (DST) du canal de Corse est-elle passée de 21 366 navires en 2019 à 10 823 cette année, soit une diminution de plus de la moitié. De même, dans le cadre de sa mission de surveillance de la navigation, le CROSS MED a enregistré en 2020 une diminution de près de 50 % de son activité liée au suivi de 32 navires en avarie ou stoppés pour maintenance (contre 79 en 2019) ainsi qu'au recueil et au traitement de 1021 demandes de mouillages de navires de commerce ou de grands yachts dans les eaux territoriales ou intérieures (1946 en 2019). En revanche, la crise a entraîné une augmentation de 45 % des opérations de surveillance de navire en

dérive volontaire pour attente d'ordres ou d'opérations commerciales. Le CROSS MED a également joué un rôle important de relais auprès des navires des mesures sanitaires mises en place par l'État.

Le CROSS a enfin assuré la diffusion, pour Météo France, d'environ 16 000 vacations de bulletins météorologiques côtiers réguliers, 9 500 bulletins météorologiques côtiers spéciaux, 2 150 bulletins «large» réguliers et 1 500 bulletins «large» spéciaux – les bulletins dits « spéciaux » correspondant à des conditions météorologiques difficiles (vents supérieurs à force 7 Beaufort pour la côte et 8 Beaufort pour le large).



Vérifier l'aptitude et participer à la formation des marins professionnels

Les visites médicales d'aptitude

Chargé de vérifier l'aptitude à la navigation des marins professionnels résidant sur le littoral méditerranéen, le service interrégional de santé des gens de mer de la DIRM a été fortement impacté en 2020 par le développement de la pandémie liée à la diffusion du coronavirus, SARS COV 2, notamment avec la mise en place du confinement strict en mars 2020. Toutes les missions habituelles furent fortement réduites par les limitations de déplacement et les mesures barrières adoptées.



Le nombre de visites médicales réalisées en Méditerranée a été de 7 846. Une baisse prévisible par rapport à 2019 (-18 %), dans une proportion équivalente au temps de confinement imposé et lié également aux possibilités de prorogation de droit des aptitudes médicales. La reprise des visites par les équipes a minimisé la réduction, qui aurait pu être plus importante avec le dispositif de prorogation.

Le Collège Médical Maritime de Méditerranée (CMM Méditerranée)

Instance de validation des inaptitudes définitives mais également de recours sur les décisions des médecins du SSGM, il a été maintenu en présentiel en 2020 avec un rythme mensuel (sauf avril et août) dans les locaux du SSGM de Marseille. En 2020, 45 dossiers de marins ont été examinés.

- 25 avis d'inaptitude définitive ont été rendus
- 5 avis d'aptitude sans restriction ont été rendus
- 12 avis d'aptitude avec restrictions ont été rendus
- 3 dossiers ont été ajournés.

En 2020, le service de santé des gens de mer (SSGM) de la DIRM a :

- assuré les visites d'aptitude médicales des marins
- maintenu les réunions du collège médical maritime de méditerranée
- participé aux sessions de formation médicale dispensées par les centres de formation
- participé aux commissions de visite annuelle des navires du pavillon
- atteint les objectifs 2020 à l'exception des propositions d'amélioration du portail web "visites médicales"

Les actions de prévention

Concernant la participation du SSGM aux visites des navires, en tant que membre de droit d'une commission de visite d'un navire du pavillon, le nombre de visites réalisées a baissé de 25 % en 2020 par rapport à 2019. Ce chiffre dissimule toutefois une disparité notable selon les antennes considérées : stable à Toulon, le nombre d'actions est peu réduit sur Marseille mais beaucoup plus sur Sète. Le SSGM de Marseille ne s'est également pas rendu hors métropole pour ses missions de visites de navires en lien avec les limitations de déplacement découlant des différents protocoles sanitaires appliqués.

Seule une réunion de Prévention de la Désinsertion Professionnelle a pu être organisée cette année et en audioconférence en raison du contexte épidémique avec la participation du Service Social Maritime (régions PACA et Occitanie) et de certains médecins conseils de l'ENIM. Au cours de cette session 8 dossiers ont été étudiés, 3 concernaient des marins déclarés inaptes à la navigation, 4 des marins encore en arrêt de travail et le dernier abordait un cas d'aptitude restreinte pouvant évoluer vers une inaptitude.

Pendant l'année 2020, le SSGM de Méditerranée a délivré 164 heures d'enseignement au bénéfice des élèves de différents organismes de formation. La baisse du nombre d'heures observée s'explique en grande partie par la fermeture des organismes imposée par la crise sanitaire et pour une partie moindre par la délocalisation de certains cours d'enseignement précédemment délivrés par l'ENSM.

7 846 visites médicales d'aptitude
6 402 tests urinaires de dépistage des substances psycho-actives - **199** tests positifs
164 heures d'enseignement dispensées
42 visites de navires

Garantir le fonctionnement de la signalisation maritime

- conduit la réflexion sur la réorganisation du service des phares et balises et validé l'organigramme fonctionnel en identifiant les fonctions de pilotage
- poursuivi la classification des aides à la navigation (ESM / ANC) à l'échelle de la façade, les propositions de classement pour l'ensemble des ANM du service ayant été effectuées et présentées en réunion de service en vue de leur transmission à l'expert national
- notifié le marché de travaux du phare de Pertusato en octobre 2020 et terminé la rénovation et le désamiantage de la toiture du phare du grand RIBAUD
- rationalisé le maillage des feux d'atterrissage et de jalonnement pour les zones EST et CENTRE de la façade Méditerranéenne

Assurer le fonctionnement de la signalisation maritime

En 2020, Le Service des Phares et Balises de Méditerranée (SPBM) a contribué à la consolidation des réflexions nationales sur l'avenir de la signalisation maritime dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie AM2022 et a commencé à décliner localement les principales inflexions actées. Elle a poursuivi sa collaboration avec l'Armement des Phares et Balises (APB) dans le cadre d'un groupe de travail ayant pour objet de consolider une convention de partenariat stabilisée et la plus complète possible.

L'objectif d'un taux de disponibilité des engins de signalisation maritime supérieur à 95 % a été une fois de plus atteint en 2020 grâce au travail de maintenance préventive et curative effectué au quotidien et ce malgré une période d'arrêt significative liée au confinement. Ce résultat est essentiel au maintien d'un niveau de sécurité satisfaisant pour les navigateurs professionnels et les très nombreux plaisanciers qui fréquentent le littoral méditerranéen. En complément

2 000 km de linéaire côtier à gérer

1 259 objets nautiques d'aide à la navigation, dont **959** établissements de signalisation maritime

31 phares

6 navires dont **2** baliseurs océaniques

de ce travail de maintenance de grosses opérations de rénovation ont été menées comme chaque année en Corse (lancement du marché de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de la lanterne de Pertusato, réfection du phare de Propriano) et sur

En 2020, le Service des Phares et Balises de Méditerranée (SPBM) a :

- maintenu la disponibilité opérationnelle des engins de signalisation maritime
- assuré l'entretien des bâtiments de support à la signalisation maritime
- maintenu l'entretien et la disponibilité opérationnelle des moyens de lutte contre les pollutions maritimes des centres POLMAR terre



le continent (rénovation du phare du grand Ribaud).

Deux baliseurs hauturiers, mis à disposition par l'Armement des Phares et Balises (Marseille et Ajaccio), et cinq navires de travaux et vedettes appuient les interventions en mer sur la façade. La livraison à l'automne 2020 du navire "La Giraglia" à Bastia est un événement majeur qui annonce le renouvellement de la flotte des

navires de l'APB en Corse. Par contre, le SPB souffre de l'échouement du baliseur « Iles Sanguinaires 2 » survenu le 28 décembre 2020 au fond du golfe d'Ajaccio. Cet échouement fait suite à une rupture du mouillage du navire à son coffre d'amarrage lors de la tempête Bella. Le remplacement du navire fera l'objet en 2021 d'un arbitrage au niveau de la DAM. Dans l'attente de son remplacement, le baliseur "Provence" assurera les missions conséquentes de balisage sur la Corse grâce à une réorganisation du planning.



Lutter contre les pollutions

Cette fin d'année 2020 a été marquée malheureusement, par l'échouement dans le golfe d'Ajaccio du navire baliseur "Iles



Sanguinaires 2" de l'armement des phares et balises. L'implication, la réactivité et la coordination des différents services de la DIRM et des autres autorités concernées, ont permis un déséchouement dans des conditions optimales et dans un délai très court (3 semaines). Rapidement, un barrage POLMAR a été déployé autour du navire pour limiter tout risque de pollution par hydrocarbures en provenance des réservoirs du navire et pouvant s'écouler par les événements du navire alors couché sur son flanc. Le matériel POLMAR Terre du centre de stockage d'Ajaccio a été mis en œuvre par la DDTM 2A, le SDIS 2A et l'appui du Centre Opérationnel de Balisage d'Ajaccio.

Le phare du grand Ribaud fait peau neuve !

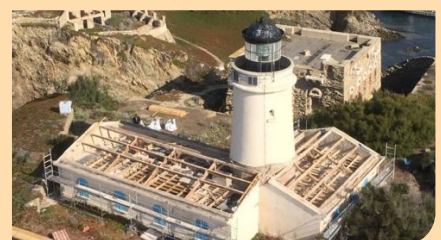


Depuis deux ans des travaux lourds de réfection ont été engagés sur l'établissement de signalisation maritime. Le phare est situé au Sud de la presqu'île de Giens, côté Nord de la petite passe de la rade d'Hyères sur la pointe Sud de l'île du Grand-Ribaud. Une première partie des travaux a consisté à reprendre le quai d'accostage et procéder à la réfection des

enduits de la tour, ces travaux sont terminés et ont été réalisés pour un montant de 75 k€. La deuxième partie des travaux a débuté à la fin de l'été 2020. Elle a consisté à désamianter la toiture, reprendre des éléments de charpente et recouvrir le bâtiment attenant pour un montant de 250 k€.



Ces travaux de mise en sécurité confortent durablement la durée de vie du phare et permettront à notre partenaire, le conservatoire du littoral, d'accélérer la valorisation du site avec un futur gestionnaire dans les prochains mois.



Contrôler la conformité des navires aux exigences de sécurité et de prévention de la pollution

Suivre et certifier la flotte du pavillon

Les centres de sécurité des navires (CSN) de Marseille et Sète, assurent le contrôle de la conformité des navires aux normes nationales et internationales, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. Sur la façade Méditerranée 3217 navires français (le quart de la flotte nationale) sont en service.

L'année 2020 a été particulièrement marquée par l'épidémie de la COVID-19, qui a conduit à la suspension de mi-mars à mi-mai 2020, des visites de sécurité à bord des navires. Fin mars un mécanisme de prolongation de droit des titres a été mis en place avec une extension pour les navires dont les titres expiraient à partir du 15 mars 20 et accordant une prorogation de droit jusqu'au 10 janvier 2021. Ce mécanisme a permis

En 2020, les Centres de Sécurité des Navires (CSN) PACA-Corse et Occitanie ont :

- réalisé les inspections des navires du pavillon afin de garantir la délivrance des titres de sécurité des navires
- maintenu le contact avec les armateurs durant le confinement afin de garantir le maintien des titres de sécurité des navires
- assuré le contrôle des navires étrangers en escale dans les ports de la façade
- assuré le contrôle de la teneur en soufre des combustibles marins
- participé à l'étude des navires en commission régionale de sécurité

aux CSN d'amortir la reprise des activités en juin et d'étaler les visites de sécurité des navires du pavillon jusqu'au second semestre en évitant un engorgement à la reprise. Cette reprise rapide, dès la fin du premier confinement, a été rendue possible grâce à la généralisation du télétravail des inspecteurs qui ont gardé le lien avec les armateurs et les dossiers, et à la réactivité de la DIRM qui a très tôt fourni les équipements de protection individuelle (EPI) permettant une reprise des visites sur les navires pavillon. La reprise s'est prioritairement focalisée sur les visites du pavillon, dès lors que le navire en faisait la demande, sans attendre la fin de l'échéance d'extension de droit.

Les visites et audits de sécurité des navires en navigation à l'étranger ont bénéficié de ce dispositif de report et



3 217 navires français en service

2 071 visites au titre du pavillon – **292** navires à passagers

1 503 visites de navires < 12 mètres

350 visites de navires entre 12 et 24 mètres

192 visites de navires > 24 mètres

30 audits de navires et compagnies maritime

133 navires mis en service

7 CRS **62** procès-verbaux rédigés

ainsi compenser les difficultés de réalisation des inspections à l'étranger sans recourir à une délégation ponctuelle aux sociétés de classification sauf impératifs de sécurité. Pour la flotte de PONANT, basée sur l'ensemble des mers, le repli stratégique des navires sur la France, et notamment Marseille, a permis au CSN d'assurer en local la majorité de ces visites ou de solliciter des CSN d'autres façades sur d'autres ports.

Dans le détail, l'activité de contrôle du pavillon en 2020, s'élève à 2071 visites de navires par les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes. Cette réduction de 21 % par rapport à l'année 2019 est une conséquence directe de la crise COVID-19 évoquée supra. Pour ces 2071 inspections de navires, incluant 292 navires à passagers, la répartition est la suivante :

- 1503 visites sur des navires <12 m (dont 463 visites assurées par les unités littorales des affaires maritimes (ULAM) qui ont assuré 30 % des visites en 2020).
- 350 visites sur des navires entre 12 et 24 m
- 192 visites sur des navires > 24 m

Pour l'année 2020, la DIRM conserve la même part d'inspections de la flotte nationale autour de 24-25 % tant sur le chiffre global que pour la proportion de visites périodiques.

En sus de ces visites, il faut ajouter 30 audits de navires et de compagnies maritimes, dans le cadre des codes ISM et ISPS et de la convention du travail maritime (MLC). Une activité qui a été réduite de 40 % par rapport 2019 avec les impossibilités de déplacement ou de montée à

bord des navires et les possibilités de prorogation des titres de sécurité.

Assurer les études et mise en service des navires

En parallèle du suivi des navires en service, la DIRM MED a mis en service 133 navires



et maintenu malgré le confinement les commissions régionales de sécurité (CRS) en mode téléconférence ou visioconférence. Ce dispositif a ainsi permis de maintenir les études des navires côtiers régionaux et de garantir aux armateurs une reprise rapide de leurs activités, notamment sur le secteur du transport à passagers. Une CRS supplémentaire fin juillet 2020, a renforcé le dispositif. Au final, en 2020, 7 CRS ont permis la rédaction de 62 procès-verbaux d'étude de navire. Un repli face aux 109 procès-verbaux de navires en 2019, qui traduit également la réduction des projets portés par les armateurs dans le contexte de l'épidémie. En 2021-2022, la reprise des activités devrait conduire à relancer la dynamique des études en CRS.

Inspecter les navires étrangers en escale

Les CSN assurent également le contrôle des navires par l'État du port, qui consiste à inspecter les navires de commerce étrangers faisant escale dans les ports de la façade. Cette activité pilotée par la commission européenne et le memorandum d'entente de Paris (PMOU) fait l'objet de la directive UE 2009/16. Les inspections permettent de vérifier la qualité des navires, des armements, des pavillons et des sociétés de classification. L'organisation à l'échelle européenne conduit à une quantification des contrôles pour chaque Etat côtier (soit 1055 pour la France en 2020). En 2020, l'objectif initial décliné par la DAM était de 365 inspections pour la façade méditerranéenne. Une révision à la baisse de 25 % des objectifs a été effectuée par la DAM en début d'année 2021 pour tenir compte de la crise COVID-19. L'objectif révisé de la DIRM pour l'année 2020 était de 275.



Conséquence directe de l'épidémie, des mesures de précautions sanitaires et de la priorisation de l'activité du pavillon à la reprise d'activité, l'activité de contrôle par l'État du port (PSC) et de contrôle des combustibles marins (SOx) a été suspendue de mi-mars à début août 2020. Une forte reprise dès août a permis d'atteindre 77% des objectifs requalifiés. Ce résultat s'explique d'une part par une reprise plus tardive du PSC sur la façade méditerranéenne, au lieu de mi-juin pour les autres façades. Avec 203 inspections réalisées, la façade méditerranée a contribué à la hauteur de 26% des contrôles nationaux (35% en 2019). En 2020, 3 navires ont fait l'objet d'une immobilisation.

L'année 2020, a été excessivement perturbée sur le secteur des contrôles des ferries à passagers avec des réductions de jauge lors de la première période de confinement et des ruptures de liaison entre le Maghreb et le continent (Algérie, Tunisie et Maroc). Si les liaisons avec l'Algérie n'ont toujours pas reprises depuis mi-mars 2020, une nouvelle ligne sur le Maroc (Marseille-Tanger) s'est ouverte en fin d'année. Le trafic sur la Corse s'est également réduit avec une présence moins forte de Moby-lines.

Durant toute l'année 2020, les ferries tant sur les lignes du Maghreb que la Corse ont fait l'objet d'une circulation constante de la COVID-19 avec un risque d'exposition des inspecteurs. Sur les 40 ferries usuellement en service, la majorité des visites en traversée n'a donc pas été réalisée en 2020 pour les raisons sanitaires. La difficulté d'organisation des visites renforcées au sens de la directive 2009/16 n'a pas permis non plus d'assurer la totalité des contrôles à quai hormis sur les ferries du pavillon français.

Contrôler la teneur en soufre des combustibles marins

Dans le cadre des contrôles environnementaux imposés par l'UE, et en cours de renforcement, les CSN ont participé aux objectifs nationaux de contrôles de la qualité des combustibles marins prévu par la directive UE 2016/802.

Au 01/01/2020, l'obligation d'usage en navigation d'un combustible marin ayant une teneur en soufre inférieur 0.5 % a réduit par un facteur 7 la teneur maximale autorisée auparavant. L'interdiction de conserver à bord des combustibles d'une teneur en soufre supérieure à 0.5 %, sauf pour les navires non équipés de dispositifs de traitement des fumées, a permis de rapidement réduire le risque de pollution de l'air par les moteurs marins.

Pour l'année 2020, ces contrôles environnementaux, ont également été perturbés, en volume, par les effets de la crise COVID-19. Néanmoins, les objectifs qualitatifs régionaux de ciblage des navires à passagers ont pu être atteints malgré la crise de l'activité de croisière grâce à l'accueil de nombreux navires de croisière en repli d'exploitation au port de Marseille. En 2020 les exigences fixées par la DAM pour la DIRM était de 221 inspections incluant 66 analyses par un laboratoire agréé. En 2020, 147 inspections SOx ont été réalisées sur la façade dont 49 analyses. Sur cette base annuelle sans correction COVID, la DIRM a atteint 66 % des inspections et 89 % des analyses

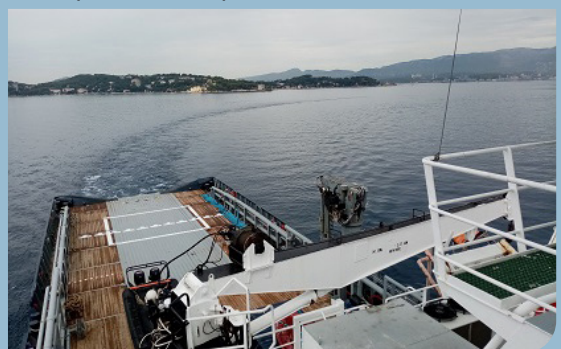
La DIRM a assuré ainsi 33 % des inspections nationales et conserve la même contribution à l'effort national qu'en 2019. En 2020, aucune inspection n'a constaté de dépassement des seuils autorisés.



Navire piloté à distance en rade de Toulon

En septembre 2020, la rade de Toulon a été le théâtre de la première opération de commande à distance d'un navire de grande taille (80 m). Le remorqueur « VN REBEL », de la société SEAOWL a été commandé à distance par son commandant depuis le campus de l'École Polytechnique en région parisienne alors que navire évoluait sans équipage.

Cette première française a été l'occasion d'une forte médiatisation. Le développement des projets des navires autonomes ou commandés à distance bénéficie depuis le 20/05/2020 d'un cadre réglementaire pour assurer ces expérimentations et répondre aux défis technologiques du XXI siècle.



Covid-19

Les actions de la DIRM Méditerranée, à grands traits,
pendant la crise sanitaire COVID-19
au 1er semestre 2020

1 Contribution à la gestion du débarquement des passagers, de la descente à terre, du rapatriement et des relèves pour les équipages des grands navires de croisière au sein du Grand Port maritime de Marseille (production de notes juridiques, élaboration et diffusion d'un suivi quotidien de la situation des navires d'intérêt incluant suivi radar et AIS, rédaction d'arrêtés préfectoraux...). Appui aux autorités et structures chargées de l'accueil à terre des cas suspects/confirmés Covid-19

2 Apport d'une expertise aux préfetures pour l'organisation de la desserte maritime de la Corse, et du Maghreb sur des voyages occasionnels (rapatriement)

3 Maintien permanent des capacités nominales opérationnelles et de veille du CROSS - adaptation desdites capacités et des outils/applications opérationnels associés aux enjeux nouveaux engendrés par la crise dont la surveillance de la navigation. Apport d'une expertise à la Zone de défense pour la reprise des activités nautiques et l'ouverture des plages

4 Mise en œuvre de téléconsultations médicales, diffusion des recommandations sanitaires nationales à destination des armateurs de la façade Méditerranée et assistance du réseau des médecins des gens de mer de méditerranée pour détecter et gérer le Covid à bord,

5 Accompagnement de la DPMA pour la définition d'un dispositif spécifique d'activité partielle financé sur le Fonds européen affaires maritimes et pêche (FEAMP) au bénéfice des armateurs à la pêche et de la DAM pour la dimensionnement de l'organisation du service. Mise en place d'une organisation ad hoc pour l'instruction des dossiers de demande d'aides

6 Accompagnement des filière pêche et conchylicole, en lien avec les DDTM pour la mise en œuvre opérationnelle des mesures générales (chômage partiel, prêts), et d'un plan d'urgence trésorerie avec Région Occitanie, Département de l'Hérault et Sète agglomération Méditerranée. Accompagnement des filières du transport maritime et le pilotage maritime

7 Contribution au plan de relance national pour la politique Mer et Littoral à l'échelle de la façade Méditerranée via les 3 préfetures de région et poursuite du processus de concertation sur l'éolien commercial (incluant la parti-

icipation au jury de recrutement d'un directeur de projet)

8 Réponse permanente aux préoccupations des partenaires des centres de sécurité des navires, en particulier pour les demandes de prorogation des titres de sécurité afin d'assurer une reprise fluide de l'activité suivant les priorités fixées par la DIRM. Continuité des services pour les études navires CCS, tenue de pré-CRS et de CRS en visioconférence pour l'étude des dossiers des navires régionaux

9 Poursuite de la délivrance des titres et brevets des marins pour sécuriser leur emploi

10 Maintien de la capacité opérationnelle du service des Phares et balises pour effectuer des actions curatives essentielles sur le balisage de sécurité maritime

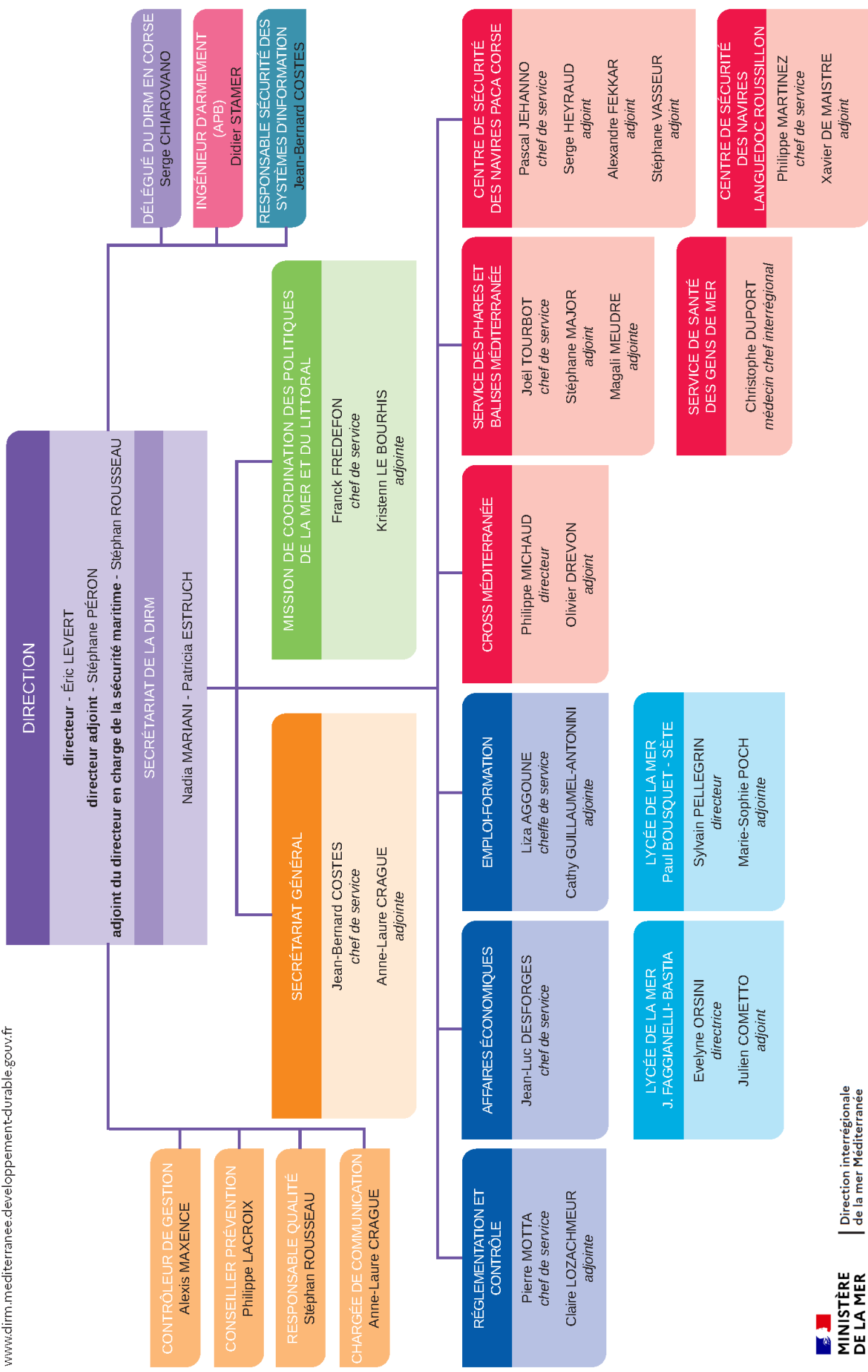
11 Déploiement, sous validation du CHSCT réuni à deux reprises, du plan de continuité d'activité (PCA) et à partir du 11 mai, du plan de reprise d'activité avec l'adoption de consignes sanitaires et d'exploitation adaptées pour certaines missions (CROSS, ISN, P&B, LPM, VR Mauve). Fourniture et diffusion d'EPI, gel hydro-alcoolique sur l'ensemble des sites de la DIRM

12 Large déploiement du télétravail grâce notamment à la fourniture importante de PC portables et d'une assistance informatique

13 Mise en place d'un fonctionnement des services à distance, grâce à un CODIR hebdomadaire, des contacts réguliers des chefs de service avec les agents par téléphone, messagerie, visio et audioconférences et publication sur l'intranet de compte-rendus

14 Maintien de la chaîne comptable, du pôle RH et d'action sociale et de la mission Qualité

15 Maintien des missions habituelles permettant la continuité du service grâce notamment à l'adaptation des agents aux outils distanciels, et évolution des outils d'information et de cohésion interne (E-letter)



Glossaire

AEP

Autorisation européenne de pêche

AIUTU

Projet de création de 2 zones de conservation halieutiques en Corse

ANC

Aide à la navigation de complément

ANM

Aide à la navigation maritime (ESM+ANC)

APB

Armement des phares et balises

AT COVID

Arrêt temporaire COVID

BEP

Brevet d'études professionnelles

BTSA

Brevet de technicien supérieur agricole

CACEM

Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle

CGEM

Conduite et gestion de l'environnement marin

CMF

Conseil maritime de façade

CNSP

Centre national de surveillance des pêches

CROSS MED

Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée

CRPMEM

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

CRS

Commission régionale de sécurité

CSN

Centre de sécurité des navires

DAM

Direction des affaires maritimes

DCS

Dispositif de contrôle et de surveillance

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer

DIRM

Direction interrégionale de la mer

DPM

Domaine public maritime

DPMA

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPI

Équipement de protection individuelle

DSF

Document stratégique de façade

DST

Dispositif de séparation de trafic

ENIM

Établissement national des invalides de la marine

ENSM

École nationale supérieure maritime

ESM

Établissement de signalisation maritime

FEAMP

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FEAMPA

Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

FIN

Fédération des industries nautiques

IGEM

Inspection générale de l'enseignement maritime

IGF

International Code of Safety for Ship Using Gases or Other Low-flashpoint Fuels

ISM

International safety management

ISPS

International ship and port facility security

LPM

Lycée professionnel maritime

MICO

Mission de coordination des politiques publiques

MLC

Maritime Labour Convention

OFB

Office français de la biodiversité

OMI

Organisation maritime internationale

ORSEC

Organisation de la réponse de la sécurité civile

PACA

Provence-Alpes-Côte d'Azur

PAMM

Plan d'action pour le milieu marin

PCP

Politique commune des pêches

PMOU

Paris memorandum of understanding

PO

Programme opérationnel

POLMAR

Pollution maritime

PSC

Port state control

Qualiopi

Certification qualité des prestataires d'actions concourant au développement des compétences

SAE

Service des affaires économiques

SRC

Service Réglementation-contrôle

SATI

Système automatisé de traitement des inspections

SDIS

Service départemental d'incendie et de secours

SEF

Service Emploi-Formation

SG

Secrétariat général

SOx

Sulfur oxides

STCW

Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers

SMDSM

Système mondial de détresse et de sécurité en mer

SPBMED

Service des phares et balises de Méditerranée

SRR

Search and rescue region

SSGM

Service de santé des gens de mer

SURNVA

surveillance de la navigation

ULAM

Unité littorale des affaires maritimes

VAE

Validation des acquis de l'expérience

ZCH

Zone de conservation halieutique





**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale
de la mer Méditerranée**

16 rue Antoine Zattara
13003 Marseille

www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr
